

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2018**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - BUDGET
ASSAINISSEMENT****DOSSIER N° 11****CONTEXTE**

Jusqu'à présent, les collectivités de plus de 3 500 habitants étaient tenues d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe est venue étoffer les dispositions relatives au DOB en accentuant l'information aux conseillers communautaires. Le débat doit désormais s'organiser autour d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui présente notamment les grandes orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, ou encore l'évolution des effectifs et des rémunérations.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire poursuit en 2018 son programme ambitieux pluriannuel d'investissement, s'appuyant notamment sur la surtaxe assainissement. Il conviendra d'intégrer dans le PPI les communes de Ferrières en Brie et de Pontcarré en matière d'assainissement.

AVIS PREALABLE DU BUREAU

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 5 février 2018.

NATURE DE LA DÉCISION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2018

PIÈCE JOINTE

ROB budget assainissement



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET ASSAINISSEMENT

2018

La communauté d'agglomération a initié en 2007 un programme pluriannuel d'investissement conséquent afin de réhabiliter ses réseaux ou de développer la mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement. Si le PPI est inchangé dans son autorisation de programme, certains ajustements ont été réalisés en termes de crédits de paiement.

1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1. LA SURTAXE ASSAINISSEMENT

Produit retraité de la surtaxe (HT)



Fin 2017, le conseil communautaire a voté la stabilité du taux de la surtaxe assainissement pour 2018 pour la cinquième année consécutive, alors même que le PPI reste marqué par son ambition.

L'année 2017 a été marquée par une volatilité de la surtaxe suite à deux événements.

D'une part, la nouvelle DSP a généré un nouveau calendrier de versement.

D'autre part, sur certaines communes, la SAUR perçoit la surtaxe (sur la facture d'eau des usagers) pour la reverser ensuite à VEOLIA (notre

fermier en assainissement).

Au regard de ces deux éléments, plus de 1 018 k€ de produits liés à la surtaxe ont ainsi été rattachés.

Les premières maquettes budgétaires reposent sur une consommation constante d'eau par rapport à 2017, en complétant par le volume relatif aux communes de Ferrières en Brie et de Pontcarré, permettant ainsi de valoriser la surtaxe assainissement à 3,0 M€ HT.

Même si le territoire est dynamique en termes d'accueil de population, les ménages font de plus en plus attention à leur consommation individuelle d'eau.

Le budget 2018 valorisera également une recette exceptionnelle de 255 k€ au titre du deuxième semestre 2017 imputable à Ferrières en Brie. Les sommes sont perçues sur le budget eau potable (le service était géré en régie sur Ferrières en Brie) : il y aura donc un reversement du budget eau potable vers le budget assainissement. Face à cette recette, 204 k€ seront inscrits pour reverser les surtaxes à l'AESN, à VEOLIA ou encore le SIAM. Ces écritures sont exceptionnelles : depuis le 1^{er} janvier 2018, le fermier est chargé de la perception des produits auprès des usagers de Ferrières en Brie.

1.2. LA TAXE DE RACCORDEMENT

La taxe de raccordement est la deuxième ressource du budget assainissement. Au regard de la difficulté à estimer un produit qui est dû par les redevables lors du raccordement au réseau d'assainissement et lors du dépôt du permis de construire, il est proposé de valoriser au budget primitif 2018 un volume de 250 k€.

Il faudra toutefois inscrire 75 k€ au titre des annulations de permis des années antérieures.

1.3. LA REPRISE DU RESULTAT DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES COMMUNES ADHERENTES

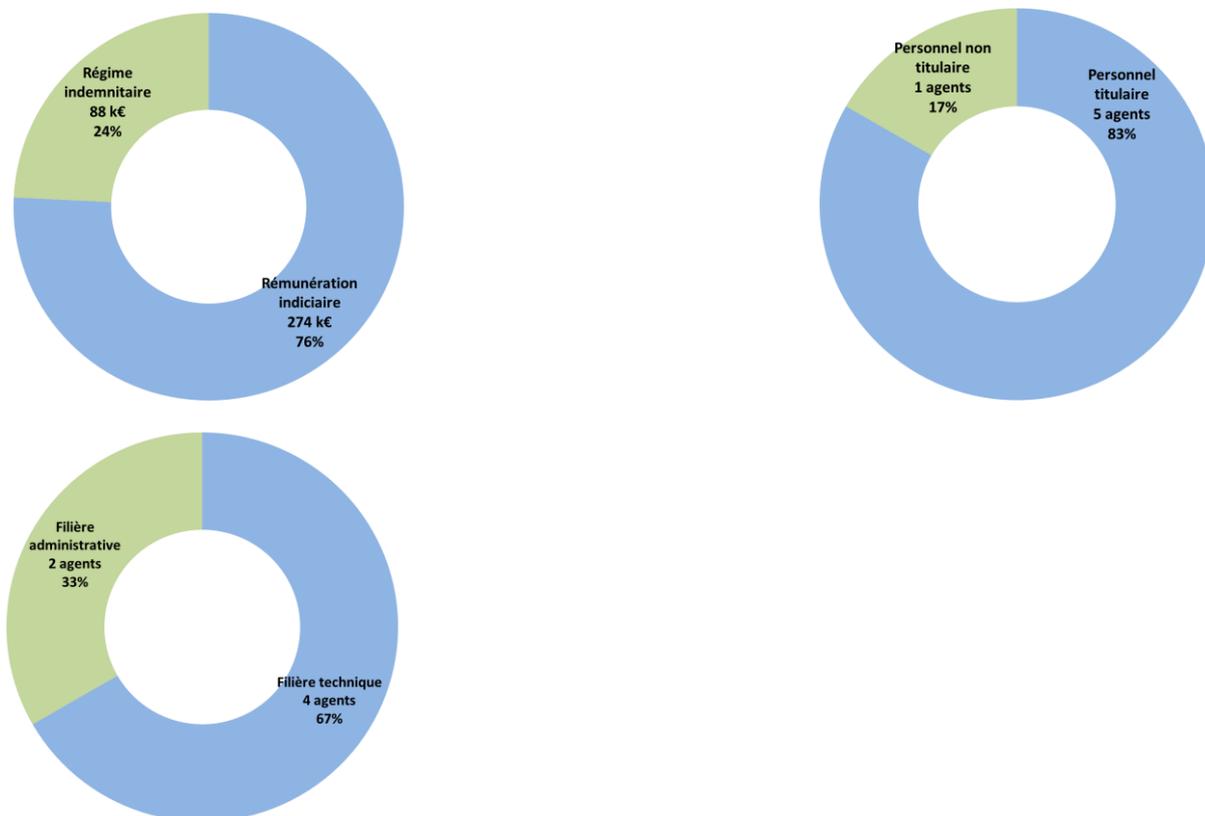
Le budget 2018 valorisera des crédits budgétaires pour reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes des communes de Ferrières en Brie et de Pontcarré, suite à leur adhésion en juillet dernier.

La commune de Bussy Saint Georges n'a quant à elle toujours pas transféré à la Communauté d'Agglomération le résultat de budget annexe de l'assainissement. En application de la

délibération 2014-007 du 10 février 2014, le conseil communautaire s'est prononcé sur le transfert du résultat de clôture du budget assainissement de la commune de Bussy Saint Georges au 31 décembre 2013. Ce résultat est excédentaire de 1 303,0 k€ en fonctionnement et déficitaire de 133,4 k€ en investissement, soit un résultat global 2013 de 1 169,6 k€. Comme le reversement n'a pas eu lieu, et au regard de la procédure qui oppose la communauté d'agglomération à la commune, il sera proposé d'inscrire de nouveau ces écritures sur le budget 2018.

2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL



Les trois graphiques précédant illustrent le poids de différents éléments dans la masse salariale en se basant sur les hypothèses de la construction budgétaire 2018.

Les tableaux ci-dessous permettent une lecture complémentaire avec une rétrospective depuis 2016. Il en ressort essentiellement une stabilité des effectifs et un poids globalement constant du régime indemnitaire par rapport à la rémunération indiciaire. Le budget assainissement ne mentionne ni heures supplémentaires, ni avantage en nature (hors ticket restaurant). Le temps de travail applicable par défaut sur la collectivité est de 35 heures.

	CA 2016		CA 2017		DOB 2018	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rémunération indiciaire	255 k€	79%	247 k€	78%	274 k€	76%
Régime indemnitaire	70 k€	21%	70 k€	22%	88 k€	24%
Total Masse Salariale	324 k€	100%	317 k€	100%	361 k€	100%

	2016		2017		2018	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Personnel titulaire	6	100%	5	83%	5 agents	83%
Personnel non titulaire	0	0%	1	17%	1 agents	17%
Nombre agents	6	100%	6	100%	6 agents	100%

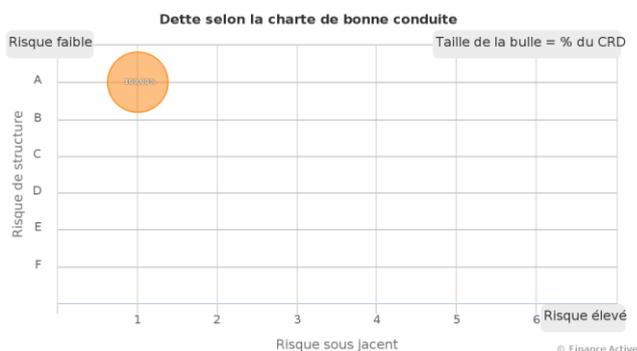
	2016		2017		2018	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Filière technique	4	67%	4	67%	4 agents	67%
Filière administrative	2	33%	2	33%	2 agents	33%
Nombre agents	6	100%	6	100%	6 agents	100%

2.2. LA CHARGE DE LA DETTE

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau en terme de subventions ou de prêt à taux zéro. Si depuis 2009, nous n'avons pas souscrit d'emprunt bancaire, la clôture 2017 a indiqué un besoin de financement bancaire de 1,5 M€. Les orientations budgétaires 2018 reposent sur une légère croissance de la charge des intérêts d'emprunt.

L'intégration de Ferrières en Brie et de Pontcarré s'est traduite par le transfert de plusieurs emprunts.

En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.



Capital restant dû	10 111 893 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	1,42
Durée de vie résiduelle	11 ans et 1 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 1 mois
Nombre de lignes	59

De plus, la composition de notre panier de la dette nous permet de dynamiser la gestion de la dette, en bénéficiant notamment d'un taux quasi nul pour les prêts à taux variable (0,4%).

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 259 531 €	52,01%	2,56%
Variable	4 385 695 €	43,37%	0,04%
Livret A	466 667 €	4,62%	1,50%
Ensemble des risques	10 111 893 €	100,00%	1,42%

2.3. LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges du budget assainissement sont notamment les charges à caractère général et les reversements des subventions AESN relatives à la mise en conformité des réseaux aux habitants.

Il y a aussi le reversement exceptionnel lié à la perception en régie du second semestre pour Ferrières en Brie (cf développements précédents).

3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne correcte, grâce à une diminution des charges de fonctionnement, à une dynamique de la surtaxe ainsi qu'à sa gestion active de la dette (la dette à taux 0 de l'agence de l'eau ne fait appel qu'à du remboursement du capital).

	2014	2015	2016	2017	2018
+ Produits de gestion courante *	3 561 k€	3 342 k€	3 560 k€	3 468 k€	3 828 k€
- Charges de gestion courante	823 k€	840 k€	842 k€	788 k€	966 k€
= Épargne de gestion	2 738 k€	2 503 k€	2 718 k€	2 680 k€	2 863 k€
- Charges financières	279 k€	242 k€	179 k€	171 k€	185 k€
= Épargne brute	2 459 k€	2 260 k€	2 539 k€	2 508 k€	2 678 k€
- Rbt capital de la dette	900 k€	890 k€	890 k€	900 k€	1 100 k€
= Épargne nette	1 559 k€	1 370 k€	1 649 k€	1 608 k€	1 578 k€

* Les produits sont retraités des reprises de résultat de fonctionnement suite à l'intégration de la commune Bussy Saint Georges, Ferrières en Brie et Pontcarré.

4. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement qui repose sur l'autorisation de programme lié au PPI 2015-2021.

	AP	< CP 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019 +
TOTAL DEPENSES ACTUELLES	32,9 M€	8,7 M€	4,2 M€	5,8 M€	14,3 M€
TOTAL DEPENSES PROPOSEES	32,9 M€	8,7 M€	4,2 M€	5,8 M€	14,3 M€
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	32,9 M€	8,7 M€	4,2 M€	5,8 M€	14,3 M€

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie ou encore le conseil départemental avec 880 k€ de subventions au budget 2018.

Au regard de ces opérations d'investissement, les hypothèses d'atterrissage budgétaire 2018 indique la souscription probable d'une partie de l'emprunt d'équilibre.

Le détail des opérations d'investissement fait l'objet d'une délibération spécifique. Pour 2018, les opérations sont les suivantes, en respectant l'enveloppe de crédits de paiement de 5,8 M€ HT :

		avant 2016 TTC	2017 TTC	2018 TTC
BUSSY-SAINT-GEORGES	Rues du Lavoir, de St Martin, de Torcy et de Guermantes			1 532 000 €
BUSSY-SAINT-MARTIN	Rue de la Montagne	344 000 €		
	Rue du Parc	0 €	599 000 €	
CARNETIN	Rue des Combeaux	208 000 €		
	Rue Albert Mattard	434 000 €	738 000 €	
CHALIFERT	Rue Charles Vaillant	1 142 000 €		
	Rues des Grands Jardins, Cecile-Martin et allée Saint-Jacques	0 €	804 000 €	
CHANTELOUP-EN-BRIE	Avenue de la Jonchère	0 €		516 000 €
DAMPART	Chemin des Tartreux	0 €	647 000 €	
	Rues de Carnetin et Gambetta	608 000 €	292 000 €	
	Rue d'Alger	0 €		561 000 €
	Rues du Château (1ère partie), Arthur Boucher, du Grand Sentier et Colas	0 €		2 110 000 €
JOSSIGNY	Rues du Champ-de-la-Ville / chemin du Bois des Moines	700 000 €		
	Chemin des Chaudronniers / rue de Tournan	869 000 €	228 000 €	
	Rue Ferraille / chemin de la Motte	0 €		788 000 €
LAGNY-SUR-MARNE	Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny	350 000 €		
	Rue des Hauts Bouillons	0 €		
	Rue d'Austerlitz, cours de l'Abbaye	34 000 €	480 000 €	
	Rues Parmentier	271 000 €	163 000 €	
	Rue du Champs Tortu	50 000 €	145 000 €	
	Rue de Nantes	0 €	400 000 €	
	Rue Alfred Brébion	0 €		372 000 €
LESCHEs	Rue de la République	0 €		148 000 €
MONTEVRAIN	Ruelle des Pisottes, chemins des Fours à Chaux, de la Bergame et A. Briand	507 000 €		
	Chemin de Quinquangrogne	0 €		738 000 €
POMPONNE	Rues Beauséjour, des Chênes, des Pierres et avenue Claire	0 €		
St-THIBAULT-des-VIGNES	Impasse des Coutures	215 000 €		
THORIGNY-SUR-MARNE	Rue des Combeaux	208 000 €		
	Chemin du Lavoir / rue de Carnetin (1ère partie)	878 000 €		
	Rue Cornillot	331 000 €		
	Rue de Carnetin (2ème partie)	0 €	261 000 €	
	Rues des Guayes	0 €	365 000 €	
Travaux Divers Hors Programmation		101 000 €	178 000 €	135 000 €

Totaux (€ TTC)	7 250 000 €	5 300 000 €	6 900 000 €
Totaux (€ HT)	6 041 667 €	4 416 667 €	5 750 000 €